

SALAIRE MINIMUM

4000.-

Halte au dumping salarial !

- **Pas de salaire inférieur à 4000 francs !**
- **De meilleurs salaires pour toutes et tous !**
- **Signez l'initiative fédérale pour le salaire minimum !**

Un salaire minimum pour vivre décemment

Toute personne travaillant à plein temps doit pouvoir vivre décemment. Ce n'est pas le cas des 400 000 salarié-e-s qui gagnent moins de 22 francs de l'heure. Les primes d'assurance-maladie en hausse et les loyers élevés pèsent lourdement sur leur budget familial. Bon nombre d'entre eux dépendent de l'aide sociale malgré un emploi à plein temps. Selon les données officielles, une personne sur sept en Suisse est en dessous du seuil de pauvreté.

Avec un salaire minimum, on peut mettre un terme à ce scandale : 4000 francs par mois ne sont pas un luxe mais un droit élémentaire, le gage d'une vie digne. De plus, un salaire plus élevé garantit aussi des retraites plus élevées !

Un salaire minimum pour une meilleure égalité salariale

Les bas salaires existent dans de nombreuses professions. Ce sont, à plus de 70%, les femmes qui sont concernées : elles sont fortement discriminées au niveau du salaire. Un salaire minimum garanti représente par conséquent un pas significatif vers l'égalité salariale.

Le salaire minimum : une réponse au dumping salarial !

Les employeurs dénués de scrupules sont responsables d'une pression croissante sur les salaires en pratiquant la sous-enchère salariale. Leur méthode : non-respect des salaires d'usage, sous-traitance à bas prix d'une partie des tâches, engagement d'intérimaires payés au lance-pierres. Même les salaires du personnel fixe en pâtissent. Qui osera exiger une augmentation si l'employeur peut recourir à des emplois sous-payés ? Seul un salaire minimum garanti offre une protection générale contre le dumping salarial. Il constitue une limite inférieure contraignante. Sur cette base, les salarié-e-s peuvent imposer, avec le soutien des syndicats, de meilleurs salaires qui profitent à toutes et tous.

Un salaire minimum pour compléter et renforcer les conventions collectives de travail

Les branches qui ont déjà des salaires minimums conventionnels plus élevés tireraient profit d'un salaire minimum légal : les employeurs ne pourront plus aussi facilement contourner les conventions collectives de travail (CCT) existantes et faire des économies au détriment du personnel. Un salaire minimum légal renforce donc les CCT existantes et en rend la conclusion de nouvelles plus aisée dans des branches qui jusque là étaient des déserts conventionnels.

En Suisse, plus de la moitié des salarié-e-s ne sont pas au bénéfice de salaires prévus par une CCT. Fixer un salaire minimum légal profitera à l'ensemble des travailleurs-euses.

Oui au salaire minimum, non aux profiteurs

Les bénéfices des actionnaires et les rémunérations des managers ont explosé ces dernières années, malgré la crise. Dans les grandes entreprises, le rapport entre le salaire annuel d'un cadre supérieur et le salaire annuel le plus faible est déjà de 1 à 55. Un petit groupe de managers privilégiés gagnent ainsi davantage en une semaine que des centaines de milliers de travailleurs en un an.

L'initiative pour un salaire minimum contribue à ce que l'argent revienne à celles et ceux qui créent la richesse de ce pays. Tout le monde en profite : le salaire minimum stimule le pouvoir d'achat, fait s'élever l'ensemble des salaires et crée de nouveaux emplois.

Ce que veut l'initiative pour un salaire minimum

- Le droit à un salaire minimum décent doit être ancré dans la Constitution fédérale.
- Le salaire minimum est fixé à 22 francs de l'heure, soit l'équivalent d'un salaire mensuel de 4000 francs sur 12 mois (pour 42 heures par semaine). Il est indexé régulièrement sur l'évolution des salaires et des prix (conformément à l'indice des rentes AVS).
- La Confédération et les cantons doivent adopter des mesures pour protéger les salaires sur le marché du travail. Ils encouragent en particulier la conclusion de conventions collectives de travail et l'inscription de salaires minimums dans celles-ci.
- Les cantons peuvent fixer un salaire minimum cantonal plus élevé.

Pourquoi deux initiatives ?

En 2008, plus de 12'300 citoyen-ne-s genevois-e-s ont signé, en trois mois, l'initiative cantonale *"Pour le droit à un salaire minimum légal"*, qui passera en votation cette année. Elle demande que le canton institue un salaire minimum légal *"afin que toute personne exerçant une activité salariée puisse disposer d'un salaire lui garantissant des conditions de vie décentes"*. Un OUI majoritaire à cette initiative, comme à sa sœur jumelle dans le canton de Vaud, contribuera à l'objectif indispensable de faire aboutir un salaire minimum à l'échelle nationale.

Il est indispensable d'introduire un salaire minimum au niveau fédéral. En effet, la Constitution fédérale interdit pour le moment aux cantons d'entrer dans le domaine des rapports de travail. Un salaire minimum découlant d'une initiative cantonale ne pourra donc aujourd'hui prévoir que des salaires proches des barèmes d'assistance. Il faut donc modifier aussi la Constitution fédérale pour qu'un salaire minimum réellement adéquat puisse être fixé par un canton. D'autre part, l'initiative cantonale prévoit l'obligation pour le canton d'édicter un salaire minimum, alors que l'initiative fédérale n'en prévoit que la possibilité. Or, à Genève, il faudra évidemment fixer un salaire minimum tenant compte du coût de la vie et du niveau des salaires dans notre canton.

Il faut donc à la fois signer l'initiative fédérale et prochainement voter OUI à l'initiative cantonale, qui se complètent.

Le comité unitaire genevois en faveur des initiatives pour un salaire minimum est constitué (au 3.3.2011) de :

CGAS – les syndicats de Genève : Unia, SIT, Syna, Syndicom, SEV, SSP-vpod, SSM, APC, USDAM...; Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné - SolidaritéS, Parti du Travail, Parti socialiste genevois, Les Verts, Les communistes, Les Indépendants de Gauche - Association de défense des chômeurs, AVIVO, ALCIP (Association de lutte contre les injustices sociales et la précarité), AVIVO, Attac-Genève, A25A (Association 25 Avril), MPF (Mouvement populaire des familles), Collectif de préparation du 14 juin 2011 ...